

FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE DROIT DU TRAVAIL HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL AU TRAVAIL

Mercredi 8 décembre, de 14h00 à 17h00

Pierre SANTI

Avocat au barreau de Pau Associé Darmendrail & Santi Spécialisé en droit du travail et droit international et de l'Union européenne

> 80€ la séance 60€ / - 2 ans

<u>Objectifs</u>: A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de connaître les dernières évolutions des notions d'harcèlement moral et sexuel au travail.

Pré requis :

Être Avocat.

Programme:

- Dans le cadre de notre pratique professionnelle, nous constatons qu'un nombre croissant de salariés se plaint de situations de harcèlement moral au travail. Cette tendance de fond établit l'existence d'une grande souffrance au travail alimentant un contentieux abondant. Il est d'ailleurs, souvent, difficile de délimiter la frontière entre harcèlement moral et obligation de sécurité et de protection de la santé. Dans le, désormais, célèbre procès de FRANCE TELECOM, le Juge pénal a créé la notion de « harcèlement institutionnel », forme de harcèlement collectif touchant de nombreux salariés au sein d'une même entreprise.
- S'agissant du harcèlement sexuel au travail, nous la rencontrons beaucoup moins dans le cadre de notre pratique professionnelle. Il semble que les victimes soient nombreuses, mais que, pour la plupart, elles n'osent pas dénoncer la situation et encore moins initier un contentieux qu'il soit prud'homal ou pénal. Le législateur n'a pas facilité les choses en votant des textes touchant aux agissements et propos sexistes. Si cela partait d'une bonne intention, cela complexifie l'analyse, la frontière entre harcèlement sexuel et agissement sexiste n'étant pas facile à déterminer.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation. Enquête de satisfaction de la formation. Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE <u>s.debalorre@edasop.fr</u> <u>05 61 53 58 52</u>